

3, rue de la Lionne
45000 ORLEANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 JANVIER 2019

DELIBERATION N° 2019-01

Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration

Le onze janvier deux mille dix-neuf à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni dans les locaux de la Préfecture de région, 181 rue de Bourgogne à Orléans, sur convocation de Monsieur Jean-Marc FALCONE, Préfet de la région Centre-Val de Loire, en date du vingt et un décembre deux mille dix-huit.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire	Jean-Noël RIEFFEL – ONCFS
Charles GIRARDIN – Région Centre-Val de Loire	Marion GOSSELIN – IRSTEA
Christian DUMAS – Région Centre-Val de Loire	Nelly LARCHEVÊQUE – CEN Centre-Val de Loire
Sabrina HAMADI – Région Centre-Val de Loire	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Patrick BERTRAND – Agence française pour la biodiversité	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Marine COLOMBEY – Agence française pour la biodiversité	Aline CHÉRENCÉ – URCPIC
Christophe CHASSANDE – DREAL Centre-Val de Loire	Franck HENNEBEL – URCPIC
Murièle MILLOT – DRAAF	Philippe NOYAU – Chambre régionale d'agriculture
Jean-Claude MORIN – Département du Cher	Christelle COCHET – CRCI
Patrice BOIRON – PNR de Brenne	Alain MACHENIN – Fédération régionale de chasse
Gilles CLEMENT – Communauté communes Grand Chambord	Aude BOURON – Fédération régionale de chasse
Stéphanie ANTON – Ville d'Orléans	Denis LEGRET – Association des fédérations de pêche CVL
Dominique DE VILLEBONNE – Office National des Forêts	Marie-Thérèse FLEURY – CRPF
Benoit GARNIER – Office National des Forêts	

EXCUSES :

Anne LECLERCQ – Région Centre-Val de Loire	Lénaïg LE NEN – Graine Centre Val de Loire
Xavier NICOLAS – Région Centre-Val de Loire	Alexandre ROUBALAY – Graine Centre Val de Loire
Daniel GUERET – Département d'Eure-et-Loir	Christine-Raïssa BETTAHAR – Fédération Maisons de Loire
Annick GOMBERT – PNR de Brenne	Aymeric SEGUIN – CRCI
Anne-Marie THOMAS – Comm. communes Grand Chambord	Alain DE COURCY – CRPF
Jean-Michel VINÇOT – Ville d'Orléans	

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – Agence régionale de la biodiversité CVL	Benoît THEVARD – Région Centre-Val de Loire
Anne BIGNOLAS – Agence régionale de la biodiversité CVL	Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – Agence régionale de la biodiversité CVL	Léna DENIAUD – DREAL Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT – Agence rég. de la biodiversité CVL	Guillaume CHOUMERT – SGAR
Pascale LARMANDE – Agence régionale de la biodiversité CVL	Jocelyne PETIT – Paierie régionale
Benjamin VIRELY – Agence régionale de la biodiversité CVL	Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – Agence régionale de la biodiversité CVL	Annie MANDION – Graine Centre-Val de Loire
Géraud DE SAINT-ALBIN – Région Centre-Val de Loire	Céline CERVEK – Chambre Régionale d'Agriculture

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

- l'article 10-n des statuts de l'ARB Centre-Val de Loire indiquant que le conseil d'administration délibère sur le règlement intérieur,
- le projet de règlement intérieur transmis aux membres du conseil d'administration,

Décide à l'unanimité

D'adopter le règlement intérieur du conseil d'administration en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance

Monsieur Christophe CHASSANDE